

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail «FLORE-FONGE-HABITATS-CBN» du 17/12/2021

Avis du groupe de travail «Flores-Fonges-Habitats-CBN» du CNPN sur le PNA en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois.

Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonges-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) de se prononcer sur le projet du plan national d'actions (PNA) en faveur du Cerisier montagne (*Eugenia gryposperma* Krug & Urb. ex Urb.) et de l'Ananas-bois (*Aechmea reclinata* Sastre & Brithmer), porté par le Conservatoire botanique national (CBN) de Martinique, la structure coordinatrice étant la DEAL de Martinique.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN du CNPN.

Documents examinés

Présentation Power Point « Plan national d'actions en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois » du 17 décembre 2021.

Plan national d'actions 2022-2026 en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois. Version 5 du 18/11/2021, 75 p.

Plan national d'actions 2022-2026 en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois. Version finale, non datée, 99 p.

Présentation

L'ananas-bois (*Aechmea reclinata* Sastre & Brithmer, famille des Broméliacées) et le Cerisier montagne (*Eugenia gryposperma* Krug & Urb. ex Urb., famille des Myrtacées) sont des espèces endémiques strictes de la Martinique, présentant un mauvais état de conservation (« en danger critique d'extinction » [CR], UICN 2013). Ces deux espèces partagent des caractéristiques bioclimatiques et édaphiques communes aux milieux préforestiers et forestiers mésophiles (més-xérophiles à mésohygrophiles) du sud de La Martinique. On retrouve le Cerisier montagne strictement confiné sur la Montagne du Vauclin et quelques mornes adjacents, et l'Ananas-bois sur la Montagne du Vauclin, le Morne Aca, le rocher Zombis et la bordure de mangrove de Génipa.

Bien qu'elles soient évaluées en l'état, peu d'informations sont en fait disponibles pour ces deux espèces, que ce soit sur leur biologie, leur écologie et leur répartition. Elles ont cependant en commun le fait d'être extrêmement menacées par les activités humaines, impactant directement leur habitat naturel, très relictuel dans le sud de l'île, principalement à cause des défrichements et de l'expansion des espèces exotiques envahissantes (EEE). Il est alors indispensable de mettre en œuvre des actions de conservation sur ces taxons patrimoniaux.

Afin de les sauvegarder au mieux, il est urgent d'améliorer les connaissances sur ces espèces et leur habitat naturel, et de proposer des actions de conservation adaptées.

Ainsi, les objectifs des actions proposées dans le PNA de type « rétablissement » sont :

1. mettre à jour l'état des connaissances sur la répartition et la génétique de ces espèces ;
2. récolter des semences et développer les collections *ex situ* ;
3. procéder à une restauration de l'habitat favorable à leur développement à travers une lutte des EEE et un renforcement de populations du cortège floristique associé à ces espèces ;
4. suivre l'évolution des différentes populations ;
5. améliorer l'image et la connaissance des espèces et ainsi ses problématiques de conservation auprès du grand public, des propriétaires et des gestionnaires ;
6. proposer un classement de la montagne du Vauclin et de ses mornes adjacents en Arrêté préfectoral de protection de biotope.

Analyse du projet de PNA Rétablissement 2022-2026 en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois.

Le groupe de travail souligne que les actions présentées sont complètes et logiques eu égard aux menaces pesant sur ces endémiques et aux connaissances biologiques et écologiques insuffisantes.

Cependant, se posent plusieurs questions en lien avec les actions de restauration des populations des deux espèces concernées par ce PNA.

Tout d'abord, il existe des lacunes énormes en termes de connaissance sur les végétations et habitats en Martinique. Or, pour réussir un programme de restauration d'espèces et de son (ou ses) habitat(s), il faut connaître la composition de la végétation, les conditions écologiques de leur habitat, notamment le niveau trophique des sols de référence, les dynamiques passées et en cours...

Ce point doit être intégré dans le PNA, sous forme d'une action de caractérisation des végétations et des habitats et de leur état dynamique par une approche sériale permettant de mieux comprendre leur positionnement dans les complexes forestiers actuels (secondarisés) et potentiels (dans une optique de restauration des milieux).

De même, il faut améliorer les connaissances en matière de conservation *ex situ*. Un guide d'itinéraire technique pour produire des plants et les installer *in situ* doit être rédigé ; un stock *ex situ* de graines et de plants doit être produit.

En parallèle, des expérimentations doivent être mises en œuvre directement sur le terrain afin d'étudier si la régénération peut non seulement s'installer, mais se développer. Il est en effet préférable de renforcer les populations existantes par ce mode de restauration plutôt que de pratiquer des renforcements de populations par installations de plans obtenus par voie *ex situ*. Dans un même souci de précaution, il est important en cas de renforcement *in situ* des populations subsistantes, de passer préalablement par une phase expérimentale afin de vérifier l'acclimatation des plants introduits.

Enfin, le GT FFH-CBN mentionne pour l'action 11 « Réévaluer le statut de conservation des espèces du PNA », qu'il faudra non seulement prendre en compte les améliorations en termes de connaissance, mais également réévaluer ce statut à la lumière des actions mises en œuvre.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis favorable** sur le PNA 2022-2026 en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois, en ajoutant une action de caractérisation des végétations et des habitats de ces espèces et en apportant notamment les précisions suivantes sur :

- les aspects stationnels (aspects pédologiques, hygrométrie de l'air, lumière, ...);
- les relations symbiotiques et/ou prédateurs avec les mycobiontes ;
- les liens éventuels avec des pollinisateurs ;
- les caractères primaires ou secondaires des végétations au sein desquelles se développent les espèces visées par ce PNA ;

Il a été demandé au CBN de Martinique de produire une version améliorée de son projet de PNA pour le vendredi 4 février 2022 dernier délai, afin que le GT FFH-CBN puisse examiner ce PNA et rendre un avis définitif pour le 28 février 2022, afin de respecter les délais de passage en commission ECB du lundi 14 mars 2022.

Suite à cet avis, une nouvelle version du projet de PNA, intégrant les remarques formulées dans l'avis du GT FFH-CBN, a été réalisée et remise au GT FFH-CBN. Après analyse, le GT FFH-CBN considère que la **nouvelle version du projet de PNA 2022-2026** en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois a bien intégré les remarques formulées et qu'elle **satisfait donc aux attentes du GT FFH-CBN**.

En conséquence, le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis favorable définitif** au projet de PNA 2022-2026 en faveur en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



V. Boulet

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT FFH-CBN du CNPN et rend un **avis favorable** au Plan National d'Actions en faveur du Cerisier montagne et de l'Ananas-bois.

Le Président de la Commission ECB



M. Métais